

Des piscines protégées

Mercredi 09 avril 2008



Vous avez construit une piscine ou comptez en faire construire une? Pensez à faire installer un abri de piscine : répondant aux normes de sécurité en matière d'accès à la piscine, ils sont en plus de véritables couvertures chauffantes, ce qui à terme entraîne des économies d'énergie. Vous avez tout à y gagner!

FORUM

Qu'en pensez-vous?

Réagissez sur le forum...

Newsletter

Inscrivez-vous gratuitement à la newsletter pour recevoir chaque semaine l'actu déco.

news



AU SOMMAIRE:

> Quel abri choisir?

> La sécurité

> L'abri de piscine, une solution écologique?

Quel abri choisir?

Un abri de piscine était encore il y a quelques années presque "impensable" : hors de prix, difficile à installer, limité techniquement (problème de condensation, de modularité...)

Évaluation du site

Ce site est une initiative de l'animatrice de télévision Cendrine Dominguez. On trouve ici quelques brèves, conseils et fiches pratiques concernant la décoration de l'habitat en général.

Cible
Spécialisée

Dynamisme* : 58

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine



Mais aujourd'hui, les abris sont devenus de véritables produits techniques accessibles à tous. La société **Abrisud** fait partie de ces entreprises qui ont développé des gammes étendues d'abris de piscines. En polycarbonate transparent, ils sont à la fois légers, résistants... et discrets dans le jardin!

Conçus sur mesure, les abris s'adaptent à la structure de la maison : ils sont adossés ou muraux. Si l'on veut un abri simple avec un petit budget, on choisira l'abri amovible. Si l'on cherche la modularité, on optera pour le semi coulissant, qui se relève entièrement ou se coulisse; enfin, pour une ouverture en un clin d'oeil, une clé plate actionnera l'abri motorisé. Côté esthétique, on aura le choix entre ouverture centrale ou gigogne, pans droits ou coupés...

La sécurité

Les nouveaux abris de piscine répondent aux normes de sécurité en vigueur (NF P 90-309) imposées par la loi du 3 janvier 2003. Elle a pris effet en janvier 2004 et impose l'installation d'un dispositif de sécurité normalisé pour toutes les "piscines enterrées non closes privées à usage individuel ou collectif". L'abri, une fois fermé, rend l'accès à la piscine impossible : les enfants peuvent jouer en toute sécurité sur les abords. Il est donc inutile d'investir dans un système de sécurité supplémentaire. (Toutefois, sachez qu'aucun dispositif ne remplace la vigilance des adultes).

L'abri de piscine, une solution écologique?

Enfin, le grand avantage de ces abris, c'est leur bénéfique confort et au final écologique. Vous en profiterez toute l'année : au Printemps, un abri de piscine permet d'accumuler la chaleur et de faire grimper la température de l'eau de 6 à 8° en moyenne. A l'Automne, feuilles, insectes et autres poussières vous seront épargnés. En Hiver, il ne sera pas nécessaire de vider la piscine : l'eau est protégée et enveloppée jusqu'au Printemps. Les abris sont en effet conçus pour supporter jusqu'à 60kg de neige par m² et des rafales de vent de 120 km/h. Enfin, autre avantage : l'évaporation est limitée du fait que la piscine soit couverte, vous aurez donc moins souvent à remettre l'eau de votre piscine à niveau.

En résumé, économie de chauffage, économie d'eau, et en option (pourquoi pas!), un panneau solaire qui alimenterait le système motorisé de votre abri : L'abri de piscine est aussi écologique!

Crédits photos : **Abrisud**